

Elections à la carte de presse - 2^d tour - 20 novembre 2024

Pourquoi voter SNJ ?



En recueillant plus de 7 800 voix (52,36%) le 5 novembre, le Syndicat national des journalistes (SNJ) est arrivé largement en tête du premier tour des élections à la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP). Vous êtes même plus nombreux qu'au premier tour des élections de 2021 à avoir choisi le SNJ pour vous représenter. Mais le quorum n'ayant pas été atteint, il faut revoter.

A la CCIJP, le Syndicat national des journalistes ne fait qu'appliquer la loi de 1935 et il ne bradera pas le statut qu'il a contribué à créer. A ceux qui disent qu'il faut changer la loi, nous répondons que, depuis une vingtaine d'années, chaque fois que le législateur a modifié le Code du travail ce fut au détriment des salariés, et donc des journalistes professionnels.

A la CCIJP, même si le SNJ est la composante la plus importante des syndicats de journalistes, la moitié des commissaires sont les représentants des employeurs. Contrairement à ce que certains insinuent, nous ne sommes donc pas « majoritaires ». Le seul sujet sur lequel le SNJ est décisif est le nombre de dossiers examinés et donc de **cartes accordées : plus de 80 %** lors du mandat 2021/2024.

A la CCIJP, les représentants du SNJ proviennent de toutes les formes de presse, de tous nos métiers. Cela nous permet d'avoir une « expertise » allant de la plus petite rédaction locale jusqu'aux grands médias nationaux, du petit journal professionnel aux médias numériques ou les radios associatives. De plus, il n'y a pas de permanent syndical au SNJ, uniquement des élus de terrain et **bénévoles**.

A la CCIJP, le SNJ n'exerce aucune forme de discrimination due à l'origine, aux convictions religieuses ou politiques ou sur le genre et sur l'identité sexuelle. Au-delà de la loi, c'est un principe éthique.

A la CCIJP, le SNJ, toujours à l'écoute des plus fragiles d'entre nous, a su apporter des réponses simples, pratiques et légales pour les chômeurs, les correspondants à l'étranger, l'éducation aux médias ou les nouvelles formes du journalisme (podcasts, médias diffusant sur les réseaux, etc.).

**Votez SNJ. Dès le 20 novembre à 17 h
et jusqu'au 5 décembre à 13 h.**



Syndicat national des journalistes, 33, rue du Louvre, 75002 Paris - www.snj.fr